



AMBASSADE DE FRANCE EN THAÏLANDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service économique de Bangkok

Bangkok, le 21 septembre 2022

Affaire suivie par : Marion CHAMINADE ; Florent DAUBA

Le secteur agricole et agroalimentaire en Thaïlande

Avec près de 7 millions d'exploitations agricoles d'une surface moyenne de 2,3 ha, l'agriculture contribue à hauteur de 8,5 % au PIB et mobilise un tiers de la population active en Thaïlande.

La Thaïlande fait partie des puissances agricoles de l'Asie du Sud-Est avec des positions fortes à la fois dans les productions végétales (riz, caoutchouc naturel, sucre), mais aussi animales (poulet, crevettes). Le développement de l'agriculture, entamé dès les années 1960, a été accompagné par la mise en place d'un ensemble d'industries agroalimentaires, qui sont aujourd'hui une force et un moteur pour l'agriculture thaïlandaise.

Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires représentent en 2021 14,4 % de l'ensemble des exportations du pays, soit 32,3 Md€ sur 226 Md€. Il convient d'y ajouter les exportations de caoutchouc et de ses dérivés, qui s'élèvent à 16,7 Md€. La Thaïlande se situe parmi les premiers pays exportateurs pour plusieurs productions agricoles majeures (1^{re} pour le caoutchouc naturel, 2^e pour le riz et 3^e pour le sucre). Elle est également bien positionnée à l'export sur d'autres filières comme les produits de la pêche et de l'aquaculture (6^e) mais aussi le poulet ou l'ananas. Avec la France, la Thaïlande enregistre un solde agricole et agroalimentaire excédentaire, situation qui s'explique en partie par les conditions d'accès défavorables des produits européens et français au marché thaïlandais.

Toutefois, le secteur agricole thaïlandais est entré ces dernières années dans une période de turbulence qui touche plusieurs piliers de sa réussite. La filière riz est régulièrement affectée par des épisodes de sécheresse et, de manière plus structurelle, présente un déficit de compétitivité. Les producteurs de caoutchouc souffrent de la faiblesse du cours de cette matière première qui tend à se prolonger. Enfin, les filières sucre et pêche sont confrontées à la question de la durabilité des organisations ou des pratiques qui ont contribué à leur succès.

La Thaïlande entend poursuivre le développement de son secteur agricole et agroalimentaire, poursuivre son orientation vers l'export et améliorer sa productivité et la qualité de sa production. Les autorités misent désormais sur l'innovation et le numérique pour moderniser l'agriculture dans le cadre de leur stratégie de développement d'une économie bio-circulaire et verte (BCG). Cette stratégie reste néanmoins confrontée à deux défis majeurs : le vieillissement accéléré de la population rurale et la montée des inégalités.

La Thaïlande fait partie des grands pays producteurs de produits agricole et agroalimentaire

La Thaïlande demeure, malgré son industrialisation rapide, un pays tourné vers l'agriculture qui représentait 8,5 % du PIB en 2021. La FAO estime que les terres agricoles occupent 16,8 Mha en 2019, soit 33 % du territoire national. La Thaïlande compte 7 millions d'exploitations agricoles, mobilisant ainsi un tiers de la population active. Plus des deux tiers de ces exploitations sont situées dans les régions Nord-Est et Nord de la Thaïlande. Leur surface moyenne est de 14,3 rai¹, soit 2,3 ha. Près de 90 % des exploitations font moins de 40 rai (6,4 ha) et 50 % des exploitations se situent en deçà de 1,6 ha. Seules 0,5 % des exploitations font plus de 140 rai (22,4

¹ Rai : unité de surface utilisée en Thaïlande – 1 ha = 6,25 rai

ha). En 2016, on estimait qu'une surface d'au moins 10 hectares de riz irrigué était nécessaire pour assurer un revenu décent à un foyer. La plupart ont donc besoin d'un complément de revenus en dehors de l'exploitation. 40% des agriculteurs ne sont pas pleinement propriétaires de leurs terres et 68% n'ont pas accès à des systèmes d'irrigation.

En raison de l'importance des terres agricoles et de conditions climatiques favorables, la question de l'autosuffisance alimentaire ne s'est jamais posée pour la Thaïlande qui, historiquement, bénéficie d'une production de biens agricoles excédant sa consommation intérieure. En outre, le développement de l'agriculture a permis de faire progressivement diminuer le prix de l'alimentation au fil des décennies, en particulier du riz, contribuant ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le pays. Désormais, la disponibilité et l'accès à la nourriture ne sont plus un problème pour une très large majorité de ménages, même si le rythme de progression de la sécurité alimentaire dans le pays s'est ralenti depuis plusieurs années. Au niveau national, le taux de prévalence de la malnutrition se situe à un niveau de 8,8 % en 2021.

Avec une industrie agroalimentaire qui a fortement progressé dès les années 1980 et 1990, donc plus précocement que la plupart de ses voisins d'Asie du Sud-Est, la Thaïlande fait aujourd'hui partie des grands pays producteurs de produits agricoles et alimentaires.

Productions végétales

1/ La culture du riz domine nettement les productions végétales et occupe près de 50 % des surfaces agricoles du pays. La surface récoltée est de 10,4 Mha en 2020 pour une production de 30,2 Mt de riz (paddy), ce qui place la Thaïlande au rang de 6^e producteur mondial (derrière la Chine, l'Inde, le Bangladesh, l'Indonésie, le Vietnam). Les rendements sont faibles (2,9 t/ha de riz paddy en 2020) comparés à ceux des autres principaux pays producteurs, par exemple du Vietnam (5,9 t/ha). Cette situation s'explique d'une part par le fait que 80 % des surfaces cultivées en riz ne sont pas irriguées et d'autre part par l'utilisation de variétés qualitatives (notamment riz au jasmin), moins productives. Après avoir connu une diminution liée à un an de sécheresse intense entre 2019 et 2020, les surfaces occupées par le riz augmentent de nouveau en raison des précipitations abondantes enregistrées fin 2021 et d'un cours du riz actuellement plutôt favorable. Le souhait du gouvernement actuel de réorienter une partie des surfaces en riz vers d'autres productions agricoles peine à se concrétiser.

2/ Les plantations d'hévéa constituent la deuxième production en surface, après le riz, avec environ 3,3 Mha (près de 15 % de la surface agricole) et ont permis une production de 4,7 Mt de caoutchouc naturel en 2020. Avec près d'un quart de la production mondiale (14,8 Mt), la Thaïlande est le 1^{er} producteur de caoutchouc naturel, devant l'Indonésie et le Vietnam. Par ailleurs, la Thaïlande dispose d'une filière de valorisation du caoutchouc (recherche, transformation), notamment à travers des partenariats avec des entités françaises (CIRAD, Michelin). Toutefois, la filière hévéa souffre actuellement du faible cours du caoutchouc, une réalité qui persiste depuis plusieurs années (ralentissement de l'augmentation de la demande mondiale et en particulier chinoise, couplée à la progression de la production), et d'une insuffisance de la recherche-développement, qui permettrait la création de nouvelles applications à base de caoutchouc.

3/ Avec 1,4 Mha de canne à sucre (6 % de la surface agricole) et une production de cannes atteignant les 75 Mt en 2020, la Thaïlande est le 5^e pays producteur mondial derrière le Brésil, l'Inde, la Chine et le Pakistan. La sécheresse de 2020-2021 est responsable d'une baisse de 18% de la production, qui n'a jamais retrouvé le niveau de 2019. Les agriculteurs lui préfèrent le manioc qui assure des revenus plus stables. Le gouvernement tente également de restreindre la pratique du brulis entre deux récoltes, ce qui décourage les canniers dans un contexte de hausse des prix des engrais.

L'agriculture thaïlandaise est également bien placée pour d'autres productions végétales :

- Manioc : avec 1,4 Mha et 29 Mt en 2020, la Thaïlande est le 3^e producteur mondial derrière le Nigeria et la république démocratique du Congo ;
- Huile de palme : la Thaïlande en est le 3^e producteur mondial, avec 940 000 ha et 15,7 Mt de fruits récoltés en 2020 soit environ 3 Mt d'huile de palme produites. Toutefois, la Thaïlande demeure très

loin derrière l'Indonésie et la Malaisie dont les niveaux de production sont plus de 10 fois plus importants ;

- **Maïs** : avec 1,1 Mha et 4,8 Mt en 2020, il s'agit également d'une culture importante destinée au marché intérieur. La production de maïs est essentiellement destinée à l'alimentation animale (élevages avicoles et porcins). Pour soutenir sa filière maïs, la Thaïlande impose un contingent tarifaire à ses partenaires commerciaux, à l'exception du Laos, du Cambodge et de la Birmanie qui sont, de ce fait, ses principaux fournisseurs. En outre, elle a introduit fin 2016 une mesure contraignant les importations de blé à usage fourrager, afin de limiter les possibilités de substitution entre blé et maïs et de favoriser ainsi l'utilisation de son maïs domestique pour ses besoins en alimentation animale (momentanément suspendue mi 2022 dans le contexte du conflit Ukraine-Russie) ;
- **Fruits et légumes** : la production de fruits et légumes est majoritairement destinée au marché intérieur, même si plusieurs filières sont présentes à l'export. Parmi les principales productions, il faut notamment citer les mangues dont la Thaïlande est le 9^e producteur mondial (210 000 ha et 1,7 Mt en 2020) derrière l'Inde et la Chine et devant le Mexique et l'Indonésie. Par ailleurs, la Thaïlande est le 7^e producteur mondial d'ananas après les Philippines, la Chine, le Costa Rica, le Brésil, l'Indonésie et l'Inde avec 70 000 ha et 1,5 Mt en 2020. La Thaïlande produit des bananes (17^e producteur mondial avec 63 000 ha et 1,4 Mt en 2020) et des noix de coco (9^e producteur mondial avec 125 000 ha et 0,8 Mt en 2020). Enfin, avec une production de 494 kt en 2021, la Thaïlande est le 2^e producteur mondial de maïs doux, derrière les États-Unis et devant la Hongrie et la France.

Productions animales

La filière d'élevage la plus dynamique pour la production de viande est la filière avicole. 286 millions de poulets et 14 millions de canards ont été recensés en 2020. Cette année-là, la Thaïlande a produit environ 1,8 Mt de viande de poulet.

La viande de porc est la deuxième viande la plus consommée en Thaïlande après la viande de poulet. La Thaïlande dispose d'un cheptel de 7,5 millions de porcs en 2020, essentiellement destinés à la production pour le marché intérieur. La production de viande porcine s'établit à 0,9 Mt. Une épée de Damoclès pèse néanmoins sur la filière à cause du retour de la peste porcine africaine (PPA) dans les élevages. La Thaïlande a notifié son premier cas de PPA à l'OIE en janvier 2022, confirmant ainsi les rumeurs de sa présence dans le pays. Depuis 2019, les autorités ont dépensé près de 32 M€ pour dédommager des éleveurs à cause des abatages prophylactiques qu'elles exigeaient, puis à cause de l'épidémie de PPA elle-même. Le *Department of Livestock Development* (DLD) anticipe une baisse de 30 à 40% de la production pour 2022. La PPA pourrait bien accélérer la concentration du cheptel porcin dans des élevages intensifs : près de 93% des exploitations concernées par la PPA sont des exploitations familiales. Prises en étau entre des investissements de biosécurité qu'elles ne peuvent pas assumer et l'augmentation du prix de l'alimentation animale, beaucoup pourraient faire faillite alors qu'elles assurent 17% de la production de viande porcine en Thaïlande.

De manière plus marginale, le secteur de l'élevage thaïlandais compte 466 000 caprins et 40 000 ovins, pour une production de viande de respectivement 1850 t et 157 t. Le cheptel bovin compte 4,6 millions de têtes en 2020, auxquelles il faut ajouter 0,9 million de buffles. Ce cheptel bovin inclut de l'ordre de 0,8 million de vaches laitières. La production de lait est relativement développée par rapport à celle de ses voisins d'Asie du Sud-Est. Elle est en croissance et la Thaïlande est autosuffisante à 50-60 % pour les produits laitiers. Cependant, cette filière demeure peu compétitive par rapport à ses concurrents d'Océanie (Nouvelle-Zélande, Australie) et même d'Asie du Sud-Est (Vietnam), et son avenir demeure largement conditionné au maintien des soutiens et des barrières tarifaires actuels.

Production marine et aquacole

Avec environ 2 600 km de côtes et une aire maritime de 316 000 km², la Thaïlande présente un secteur de la pêche et de l'aquaculture très développé. Celui-ci joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et

l'économie du pays. Le pays est classé 6^e exportateur mondial de produits issus de la pêche ou de l'aquaculture. La pêche représente un total de captures de 1,7 Mt en 2020 (14^e producteur au monde), en baisse par rapport au niveau de dix-sept ans plus tôt (2,7 Mt et 9^e producteur mondial en 2003) du fait de la surexploitation des ressources halieutiques. En 2020, la Thaïlande était le 6^e pays pêcheur pour le groupe harengs, sardines, anchois et le 10^e pêcheur de céphalopodes (encornet, poulpe).

La production aquacole s'inscrit dans une tradition aquacole ancienne pour l'élevage en eau saumâtre qui concentre encore aujourd'hui 95% de la production. L'introduction d'espèces d'eau douce remonte, elle, à 1922. La production s'élève à 0,96 Mt en 2020 (13^e producteur au monde). La principale espèce élevée en Thaïlande reste la crevette à pattes blanches. Elle a longtemps pesé pour plus de la moitié de la production aquacole totale du pays mais cette production a été divisée par deux en 2012 à cause d'un syndrome de mortalité précoce. Loin d'avoir retrouvé son niveau historique, elle s'élevait à 374 000 t en 2020. Cet épisode est loin d'être un cas isolé. Les pertes de la filière aquacole liées à des agents pathogènes entre 2010 et 2017 ont été chiffrées à 6,3 Md€ auxquels s'ajoutent 3,6 autres milliards du fait des pertes de parts de marché à l'international. Viennent ensuite le Tilapia du Nil, le poisson-chat et la moule verte asiatique, respectivement 206 000 t, 99 000 t et 70 000 t produites en 2020. Le secteur est diversifié : le perche, le barbeau argenté, l'arche granuleuse (coquillage) et le bouquet géant (crevette) dépassent les 20 000 t annuelles.

Industrie agroalimentaire

La Thaïlande dispose de l'industrie agroalimentaire la plus développée d'Asie du Sud-Est. À l'échelle nationale, il s'agit du premier secteur industriel du pays (23% du PIB). L'agroalimentaire compte plus de 10 000 entreprises (2019) étrangères et locales, des PME en très grande majorité, employant directement 1,2 million de personnes (2021). Le tissu industriel thaï est structuré en oligopole et l'alimentation n'y fait pas exception. Deux conglomérats dominent le marché dont ils dictent les tendances : *Thai Charoen Corporation Group* (Boissons alcoolisées et non alcoolisées, produits surgelés, sucre, intrants, machinisme) et surtout *Charoen Pokphand Group – CP* (machinisme, production végétale, production animale, alimentation animale, plats préparés). Leur chiffre d'affaires respectif avoisinait les 6 Mds € et les 14,2 Mds € en 2018. Ces groupes dominant le secteur agroalimentaire, jusqu'à récemment d'importance régionale, commencent à émerger à l'échelle mondiale. Ainsi, *ThaiBev* est le premier groupe d'Asie du Sud-Est à rentrer dans le top 100 mondial des principales entreprises de produits alimentaires (classé n° 53 dans le classement 2021 du magazine *Food Engineering*).

La stratégie de développement de l'industrie agroalimentaire thaïlandaise est tournée vers l'exportation. Pour plusieurs productions, elle a acquis des positions très fortes à l'échelle internationale : les produits de la mer congelés ou transformés (en particulier crevette et thon), le traitement du riz, la préparation et la transformation de la viande de poulet, la transformation de l'ananas (conserves, jus de fruit) et du maïs (conserves de maïs doux et de maïs miniature), les assaisonnements.

Ce constat s'étend aux flux de capitaux. Le secteur a été le second récipiendaire d'IDE en 2020 avec 1,2 Mds € tout en représentant 15% des exportations de capitaux thaïs. Si le développement de l'industrie agroalimentaire thaïlandaise s'est construit sur des produits peu transformés (conserves, produits congelés), la tendance est au développement croissant de produits davantage sophistiqués (ingrédients, plats cuisinés).

Indications géographiques (IG)

La Thaïlande a adopté en 2003 une législation spécifique aux IG, d'inspiration largement européenne (*Act on Protection of Geographical Indication BE 2546*). Entrée en vigueur le 28 avril 2004, elle bénéficie aussi aux IG étrangères. L'implication de la Thaïlande dans les questions relatives aux IG est reconnue à l'échelle régionale.

Bien que n'étant pas signataire de l'acte de Genève, la Thaïlande dénombre 137 indications géographiques (dont 17 étrangères parmi lesquelles figurent Champagne et Cognac) en 2020. En outre, elle examine actuellement l'enregistrement de plusieurs dizaines d'IG supplémentaires. Elle a créé un logo officiel de reconnaissance, apposé sur les produits concernés. Parmi les IG thaïlandaises, figurent des produits

alimentaires, en particulier plusieurs variétés de riz aromatiques, de fruits (ananas, pomelo, litchi, mangue, banane, ...) et des cafés, mais aussi des produits artisanaux, en premier lieu des soies, mais également d'autres produits du tissage et des poteries.

Enfin, le pays a également engagé une démarche de protection de certaines de ses IG en dehors de son territoire. L'UE reconnaît aujourd'hui quatre IG dont deux pour le riz (« *Khao Hom Mali Thung Khula Rong-Hai* »², reconnue en 2013 et « *Khao Sangyod Muang Phatthalung* », reconnue en 2016) et deux pour le café (*Kafae Doi Tung* et *Kafae Doi Chaang* en 2015). En outre, une IG a été enregistrée au Vietnam en 2014 (*Isan Indigenous Silk Yarn*) et une autre (*Lamphun Brocade Thai Silk*) en Indonésie et en Inde en 2017.

Une politique agricole face au défi de la modernisation du secteur

Un développement de l'agriculture historiquement soutenu par l'Etat

La première phase de développement de l'agriculture thaïlandaise s'étend des années 1960 à 1980. Elle a principalement reposé sur l'extension, soutenue par l'Etat, des surfaces agricoles (déforestation) et la mobilisation de la main-d'œuvre disponible croissante du pays du fait de sa transition démographique. Dans la période suivante - des années 1980 à la crise asiatique de la fin des années 1990 -, l'agriculture voit une partie de sa main-d'œuvre se tourner vers le secteur manufacturier, très dynamique, et doit ainsi progresser en matière de productivité (variétés améliorées, utilisation croissante d'intrants, mécanisation...). Ce développement de l'agriculture a été soutenu par d'importants investissements en matière d'infrastructures, notamment de routes et d'irrigation. Par ailleurs, une attention a été portée à la question de l'accès au crédit des agriculteurs avec en particulier la mise en place dès 1966 de la *Bank for Agriculture and Agricultural Cooperatives* (BAAC) appartenant à l'État.

Les gouvernements, civils comme militaires, ont souvent recherché l'appui de la population rurale, ce qui les a conduits à mettre en place des mécanismes d'achat à des prix supérieurs à ceux du marché avec des résultats contrastés. Entre 2012 et 2014, la politique d'achat du riz à un prix supérieur à 50% au prix du marché pratiqué a sapé les capacités d'exportation à l'international pour le coût annuel faramineux de 10 Mds €. Les stocks constitués pendant les deux années d'existence du programme n'ont été écoulés qu'en 2018. Enfin, la Thaïlande a fortement soutenu le développement de son industrie agroalimentaire, notamment à travers des entités publiques ou semi-publiques, ce qui a joué un rôle important dans la spécialisation et l'orientation vers l'exportation de son agriculture.

Le secteur agricole thaï dans le piège du revenu intermédiaire

L'agriculture thaïlandaise est notoirement connue pour sa faible productivité assortie d'une faible valeur ajoutée. Bien que le secteur emploie un tiers de la population active, cette main d'œuvre ne contribue qu'à 8,6% de la richesse nationale. Le secteur s'est enfoncé dans le piège du revenu intermédiaire : la hausse de la productivité nécessite des investissements conséquents en infrastructures, en R&D et en formation des travailleurs agricoles. Ces investissements n'ont pas été menés pendant la phase initiale de croissance du secteur. Les salaires étant entre temps passés au niveau intermédiaire, le secteur agricole a perdu sa compétitivité par rapport à d'autres pays en développement. Les efforts financiers à fournir aujourd'hui sont donc plus importants.

Conscient de cet écueil, le gouvernement a édicté un plan de développement vicennal (2017-2036) qui doit permettre au revenu annuel moyen des exploitants agricoles de dépasser les 390 000 bahts (11 k€) et à structurer les filières. Ce plan est décliné selon les cultures dans l'objectif d'augmenter les rendements et la valeur ajoutée (hévée et palmier à huile) voir inciter les agriculteurs à se reconvertir (pour sortir de la riziculture). Des plans thématiques sont également élaborés pour des périodes quinquennales (2017-2021) : le

² Littéralement « riz parfumé au jasmin de la plaine des Kula en pleurs »

développement de l'agriculture biologique, la sécurité alimentaire, l'adaptation au réchauffement climatique et la stratégie « Thailand 4.0 ».

Cette dernière qui devait concerner dix secteurs avant la crise sanitaire a vu son périmètre recentré sur cinq secteurs prioritaires dont l'agriculture et l'agroalimentaire qu'elle doit profondément changer. Elle vise à passer d'un modèle « traditionnel » à un modèle « intelligent » en faisant appel à l'innovation et à la numérisation, toujours au service d'une meilleure rémunération des agriculteurs et une amélioration des rendements. De multiples dispositifs ont déjà été financés : AgriMap (système d'information géographique pour l'aide à la décision pour le choix des cultures), TraceThai (système de traçabilité) ou encore Mega Farm (dispositif de concentration du foncier). Dans cette droite ligne, le *Board of Investment* (BOI) thaïlandais mène une politique incitative à destination des investisseurs étrangers et nationaux sous forme d'exemptions d'impôts et de droits de douanes sur l'importation de matières premières. Dans l'agroalimentaire, ces aides sont conditionnées à l'amélioration de la productivité (robotisation et numérisation) et aux procédés innovants (biotechnologies, compléments alimentaires). Les industries à haute valeur ajoutée comme les biocarburants et la biochimie sont encouragées. Si la multiplication des plans est le signe d'une ambition forte des pouvoirs publics pour le secteur agricole, l'absence de hiérarchie entre eux complique leur application sur le terrain.

Un modèle de développement de l'agriculture tourné vers l'exportation

Après une phase de limitation des exportations agricoles (du fait de taxes sur les exportations de produits agricoles afin de financer le développement d'autres secteurs d'activité), notamment de riz, jusqu'au début des années 1980, la Thaïlande a progressivement renforcé l'orientation exportatrice de son agriculture.

Membre fondateur du groupe de Cairns des pays exportateurs de produits agricoles, la Thaïlande est favorable à la libéralisation des échanges dans ce domaine. Toutefois, elle maintient des dispositifs de soutien forts pour plusieurs secteurs, comme par exemple le sucre. Plus globalement, elle fait preuve de peu de transparence sur les soutiens apportés au secteur agricole, notamment au regard de ses obligations en la matière en tant que membre de l'OMC. Ainsi, faute d'obtenir des réponses satisfaisantes aux questions posées sur la conformité des soutiens apportés au secteur sucrier en Thaïlande, le Brésil a décidé en avril 2016 d'introduire une plainte auprès de l'OMC à ce sujet, ce qui a décidé la Thaïlande à engager une réforme du mode de fonctionnement de cette filière en 2018. La plupart des dispositifs de soutiens supprimés à cette occasion (contrôle des prix et quotas) ont cependant été réinstaurés sous une autre forme en 2019. En 2020, le Brésil a de nouveau insisté sur la nécessité de mener ces réformes à terme. De son côté, l'Union européenne applique depuis 2006 des droits anti-dumping aux exportations thaïlandaises de maïs doux en direction du marché communautaire.

Et qui doit relever le défi du développement durable

Au-delà des questions commerciales, la Thaïlande doit également faire face de manière accrue au défi du développement durable de son secteur agricole. L'intensification de l'agriculture, encouragée d'abord par la stratégie « Thailand 4.0 » et maintenant par la stratégie de promotion de l'économie bio-circulaire et verte (BCG), risque d'accroître le risque d'épidémies alors que ces dernières pèsent déjà lourdement sur certaines filières d'élevage (porc et crevettes). L'empreinte environnementale de ce modèle est également questionnée par le grand public et les communautés rurales. Les exploitations aquacoles en rivière en sont un exemple frappant. A la fois critiquées pour leurs effluents azotés en aval, elles sont également victimes des rejets des élevages porcins et des produits phytosanitaires utilisés par les agriculteurs en amont. Les images d'épisodes de mortalité de masse dans les élevages de poissons et de crevettes sont abondamment reprises par les médias et frappent l'opinion publique. Si des lois existent sur la gestion de la qualité de l'eau de rivière, leur application reste incomplète et les pisciculteurs insuffisamment associés à l'échelle locale.

L'agriculture biologique, dont les modalités de la certification sont définies par le *Department of Agriculture* (DOA), sous la compétence du ministère de l'Agriculture et des coopératives, reste quant à elle marginale dans

le système agricole thaï (0,73% de la surface agricole est en conversion ou déjà convertie), malgré les efforts de promotion des autorités qui y voient un moyen de pénétrer des marchés plus rémunérateurs à l'export.

La mise en œuvre du modèle BCG est également confrontée à l'accroissement des inégalités dans le monde rural : 30% des foyers n'ont pas de capacité d'investissement car ils vivent sous le seuil de pauvreté. Des problèmes d'endettement et d'insécurité foncière persistent. Seuls 10% des agriculteurs ont une formation équivalente au bac. Ces populations rurales les moins bien formées et les moins aisées sont les plus vulnérables aux épisodes climatiques extrêmes, dont la fréquence est amenée à augmenter avec le réchauffement climatique. Les politiques d'incitation à la diversification des cultures auprès des petits exploitants portées par les autorités ont donc une grande importance.

L'un des plus grands défis à moyen terme pour l'agriculture thaï reste le vieillissement accéléré de la population rurale par rapport à la population générale. Le déclin des jeunes agriculteurs est tel qu'il commence à peser sur la productivité du secteur agricole. Deux programmes ont été lancés depuis les années 2000 pour inciter les jeunes à reprendre des exploitations mais se sont révélés inefficaces et tardent à être réformés.

Des échanges commerciaux excédentaires en partie dus à une forte protection du marché intérieur

Le commerce agroalimentaire est structurellement excédentaire depuis plusieurs décennies et tourné vers le développement des exportations.

Exportations

Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires (24 premiers chapitres du système harmonisé des douanes) représentent en 2021 14,4 % de l'ensemble des exportations du pays, soit 32,3 Md€ sur 226 Md€. Il convient d'y ajouter les exportations de caoutchouc et de ses dérivés, qui s'élèvent à 16,7 Md€.

Les préparations de viandes, poissons ou crustacés constituent le premier poste d'exportation pour 5,1 Md€ en 2021. Il s'agit principalement de préparations à base de volaille (2 Md€ pour le poulet et 0,1 Md€ pour le canard), de thon (1,6 Md€) et de crevette (0,6 Md€). Par ailleurs, les exportations de poissons, crustacés et mollusques (non transformés) représentent 1,9 Md€, dont 1 Md€ de crevettes. La Thaïlande représentait en 2021 3,3 % des exportations mondiales de produits de la mer.

La Thaïlande est le 4^e exportateur mondial de viande de poulet (environ 0,94 Mt exportées en 2021), derrière le Brésil, les États-Unis et l'Union européenne. Il s'agit principalement de viande de poulet transformée, destinée en premier lieu au Japon et à l'Union européenne : la Thaïlande s'est repositionnée sur ce créneau après les fermetures de marché de la viande non transformée suite à l'épidémie catastrophique de grippe aviaire qu'elle a subi en 2008.

Le riz, troisième poste d'exportation, représente 2,8 Md€ en 2021 (15,5 % des exportations agroalimentaires). La Thaïlande a exporté 6 Mt de riz usiné en 2021. Elle occupe ainsi la position de 2^e exportateur mondial, derrière l'Inde et devant le Vietnam.

Les préparations à base de légumes ou de fruits se situent en sixième position avec 2 Md€, dont environ 0,5 Md€ pour les produits à base d'ananas (conserves, jus de fruits, ...) et 0,2 Md€ pour ceux à base de maïs doux. La Thaïlande est le 1^{er} exportateur d'ananas en boîte et de jus d'ananas. Elle est également exportatrice de longan et de durian qui, avec l'ananas, représentent plus de 50 % des exportations de fruits de la Thaïlande.

Elle est également le 1^{er} pays exportateur mondial de caoutchouc naturel (4,7 Mt en 2021). Elle exporte également des produits transformés dérivés du caoutchouc, en particulier des pneumatiques. Au total, les exportations de caoutchouc et de ses produits dérivés (qui incluent également du caoutchouc synthétique) représentent ainsi 16,7 Md€ en 2021.

Importations

Les importations de produits agricoles et agroalimentaires ne représentent que 15,5 Md€ en 2017, soit 6,8 % de l'ensemble des importations du pays (227 Md€) et 2,6 % des importations mondiales de produits de la mer. La balance commerciale agroalimentaire est ainsi très nettement positive avec un excédent de 16,8 Md€.

Le premier poste d'importation agroalimentaire est occupé par les poissons, crustacés et mollusques avec 2,9 Md€ en 2021. Il s'agit principalement de thon destiné à la transformation et, pour partie, réexporté une fois transformé.

Le soja constitue aussi un important poste d'importation avec 1,1 Md€ de tourteaux et 1,1 Md€ de fèves de soja. Les importations de céréales, constituées en quasi-totalité de blé, qui représentaient 1,1 Md€ en 2015, se situent désormais à 0,7 Md€ suite aux restrictions aux importations introduites par la Thaïlande. Suivent les fruits pour 1,1 Md€, dont 0,3 Mds€ de pommes, et les produits laitiers pour 0,7 Md€.

Echanges bilatéraux déficitaires pour la France

Les échanges français en matière agricole et agroalimentaires sont déficitaires vis-à-vis de la Thaïlande (- 256,4 M€ en 2021 dont - 135,7 M€ pour les produits agricoles et -120,7 M€ pour les industries agroalimentaires). Les exportations agroalimentaires de la Thaïlande vers la France s'élèvent à 204,3 M€ en 2021 et à 94,1 M€ pour les exportations agricoles. À ce total, il faudrait également ajouter 251 M€ pour le caoutchouc et ses produits dérivés. En ce qui concerne les produits agroalimentaires et agricoles, il s'agit en premier lieu de céréales (riz) pour 60 M€, de préparations à base de céréales (pâtes) pour 53 M€, et de fruits et de légumes pour 27 M€ et enfin de préparations à base de viandes, poissons ou crustacés (essentiellement thon, poulet et crevette) pour 24 M€ (auxquelles s'ajoutent 4,1 M€ de poissons et crustacés non transformés). Ensuite, diverses catégories de produits transformés peuvent représenter des exportations significatives (préparations pour les soupes et sauces, lait de coco, pâtes alimentaires, ...).

Les importations agricoles et agroalimentaires en provenance de France s'élèvent à 157,2 M€ en 2021. Les principaux postes d'importation sont les boissons (essentiellement des vins et spiritueux) pour 34,8 M€ et les produits laitiers pour 34,4 M€.

Des conditions d'accès au marché thaïlandais défavorables

Malgré son ouverture internationale et une implication forte dans les différentes enceintes de négociations multilatérales, un certain nombre de contraintes tarifaires et non tarifaires subsistent concernant l'accès au marché agroalimentaire thaïlandais. La Thaïlande applique en moyenne les droits de douanes aux importations les plus importants de l'ASEAN sur les produits agricoles : 29,3 %, loin devant le Vietnam, en deuxième position avec 16,3%. 73 mesures non-tarifaires concernant l'importation de produits agricoles européens ont également été dénombrées. Certaines sont considérées comme des barrières au commerce par l'UE, notamment le régime de taxation des spiritueux et les procédures SPS trop strictes. Le pays entretient de plus un certain nombre de soutiens dont la compatibilité avec les règles de l'OMC est sujette à caution, par exemple pour la canne à sucre ou le maïs doux.

Néanmoins et depuis 2017, les autorités thaïlandaises sont engagées dans une meilleure dynamique de négociation permettant de mener des discussions cohérentes et positives en ce qui concerne les barrières non tarifaires, notamment grâce à l'appui de la Délégation de l'Union européenne. Les dernières discussions ont notamment permis d'aboutir en 2017 à la reconnaissance de la régionalisation pour l'influenza aviaire. De nombreuses négociations pour l'ouverture du marché sont en cours, les plus importantes portant sur la viande de porc et la charcuterie, ainsi que sur les pommes de terre.

Accords commerciaux de la Thaïlande en matière agricole et agroalimentaire

La Thaïlande est membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis le 1er janvier 1995. Elle est membre de la Commission du *Codex Alimentarius*, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et

signataire de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), qui sont les trois organisations « sœurs » normatives reconnues par l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC.

La Thaïlande est un pays agro-exportateur très compétitif, qui se situe parmi les États les plus offensifs dans le cadre de la négociation du cycle de Doha, du moins pour le volet agricole. Il est membre du groupe de Cairns, où figurent notamment le Brésil, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ainsi que, pour l'ASEAN, l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines. Cet intérêt pour la libéralisation des marchés agricoles se retrouve dans les négociations bilatérales menées dans le domaine commercial. Au-delà de la coopération économique entre membres de l'ASEAN et des accords négociés à l'échelle de l'ASEAN, des accords ont d'ores et déjà été signés avec le Laos (1991), la Chine (2003), le Pérou (2011), l'Australie (2003), la Nouvelle-Zélande (2005), le Japon (2007) et le Chili (2015), auxquels s'ajoute la Corée du Sud dans le cadre du Partenariat économique régional global (RCEP), entré en vigueur en janvier 2022. Des négociations sont en cours avec l'Inde, le Pakistan, la Turquie et les États-Unis.

Devant les difficultés à progresser dans les négociations d'un accord de libre-échange avec l'ensemble de la zone ASEAN, l'Union européenne (UE) négocie pays par pays depuis 2009. Les négociations avec la Thaïlande ont débuté en mai 2013 pour être ensuite rapidement gelées suite au coup d'État de 2014. En 2019, le Conseil de l'UE a donné un feu vert pour déterminer les conditions pour relancer la négociation de l'accord commercial. Des discussions exploratoires au niveau expert entre la DGTRADE et son homologue thaï ont été engagées mais les négociations n'ont pas officiellement repris. Un accord de partenariat et de coopération entre l'UE et la Thaïlande a été finalisé en septembre 2022.

Compte tenu de sa position sur le marché international du riz, la Thaïlande participe à l'initiative « *Agricultural Market Information System* » (AMIS) lancée dans le cadre du G20 et hébergée par la FAO à Rome. Ce projet vise à améliorer la transparence et la coordination politique sur les quatre principaux marchés agricoles (blé, riz, soja, maïs).

La Thaïlande est membre de la Commission des thons de l'océan Indien. Au titre de sa réglementation sur la lutte contre la pêche illicite, non réglementée, non déclarée (INN), l'Union européenne a pré-listé en 2015 la Thaïlande comme pays tiers non coopérant (carton jaune) jusqu'en 2019. Cette procédure impose au pays concerné des efforts sur les points faibles de la gestion de ses activités de pêche. La Thaïlande a ainsi pris des mesures pour améliorer le suivi de sa flotte de pêche, le régime de sanction des activités non autorisées, et le contrôle au débarquement en application de la Convention de 2009 sur les mesures de l'Etat du port, ratifiée par la Thaïlande.

Relations bilatérales : une coopération en devenir

Le gouvernement français a signé en février 2022 avec le gouvernement thaïlandais une feuille de route dans l'objectif de conclure un partenariat stratégique bilatéral en 2024. Celle-ci cible cinq secteurs clefs d'intérêt pour la promotion des investissements français en Thaïlande dont l'agroéconomie et la bioéconomie. L'alimentation a été identifiée comme un secteur prioritaire pour les investissements du secteur privé thaï en France.

On dénombre 11 filiales d'entreprises françaises en Thaïlande pour le secteur primaire agricole en 2021. La génétique française occupe une position de premier plan sur le marché thaïlandais, notamment pour l'élevage porcin et bovin. 9 entreprises sont également implantées dans le secteur de la transformation et de l'emballage, générant quelques 3500 emplois locaux.

De nombreux enseignants-chercheurs issus des institutions relevant de ce consortium, et particulièrement du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), de Montpellier Supagro, d'AgroParisTech, d'Agrosup Dijon et de l'École vétérinaire de Toulouse interviennent en Thaïlande par des missions de recherche, d'expertise, de formation et d'encadrement diplômant d'étudiants.

La Thaïlande, pays émergent à revenus intermédiaires, est considérée par le CIRAD comme un partenaire privilégié pour une coopération centrée sur l'excellence scientifique, compte tenu de son investissement dans la recherche et l'éducation. Le CIRAD y conduit donc, depuis plus de trente ans, une importante activité de recherche, fondée sur des partenariats institutionnels et scientifiques de haut niveau, en particulier avec les grandes universités thaïlandaises. La Thaïlande est, pour le CIRAD, un pays important, notamment par son rôle de plateforme régionale en Asie du SE pour de nombreux projets, initiatives et représentations d'organismes internationaux.

Le CIRAD y dispose en 2022 d'un effectif de quatre chercheurs, regroupés à l'Université de Kasetsart. Ces chercheurs interviennent essentiellement dans deux dispositifs de recherche et enseignement, en partenariat avec plusieurs autres institutions, nationales ou internationales : la plate-forme de recherche sur l'hévéa et le caoutchouc naturel (www.hrpp.ku.ac.th), le réseau régional GREASE de recherche-formation sur l'épidémiologie des maladies émergentes (<http://greasenetwork.com>).

Les grands thèmes de recherche prennent en compte les priorités du CIRAD et du gouvernement thaïlandais : comprendre les relations entre l'agriculture, l'environnement et les sociétés humaines pour gérer durablement les espaces ruraux ; inventer une agriculture écologiquement intensive pour nourrir les hommes ; anticiper et gérer les risques sanitaires infectieux liés aux animaux domestiques et sauvages et aux changements environnementaux.

Dans le domaine de l'enseignement, on dénombre une vingtaine de mobilités sortantes d'étudiants stagiaires inscrits dans l'enseignement technique, et autant provenant de l'enseignement supérieur.

Fiche statistique — THAÏLANDE

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	THAÏLANDE	FRANCE
Superficie	Km ² (*)	513 120	547 087
Population	2021 – Mhab – évolution 2020/2021 (*)	69,95 (+0,22%)	67,5 (+0,18%)
IDH	2019 (**)	0,777 (79 ^e rang mondial)	0,901 (26 ^e rang mondial)
PIB	Md€ - 2021 (*)	427,2	2 483,6
Taux de croissance du PIB	% - 2021 (*)	1,6	7
PIB / habitant	€ - 2021 (*)	6 113	36 794
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2021 (*)	8,5	1,6
Surface arable	Mha – 2019 (***)	16,8	18,1
Terres agricoles	Mha – 2019 (***)	22,1	28,6
Surface forestière	Mha – 2019 (***)	19,9	17,2
Solde commercial tous secteur	Md€ - 2021 (*)	- 1	-51,4
Echanges commerciaux agroalimentaires tous pays	Md€ - 2021	Exports : 21,5 (+ 2,5%)	Exports : 52,5 (+ 15,6%)
		Imports : 8,8 (+ 5,2%)	Imports : 43 (+ 10,5%)
		Solde : + 12,7	Solde : + 10,2
		Source TDM	Source TDM
Echanges agroalimentaires bilatéraux	M€ - 2021	Thaïlande vers France : 204 (+ 11,2%)	France vers Thaïlande : 144,6 (+ 11%)
		Source Douanes France	Source Douanes France
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires	% - 2021	2,3% des importations TH Rang parmi les fournisseurs TH : 59	0,48% des importations FR Rang parmi les fournisseurs FR : 31
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		0,58% des exportations TH Rang parmi les clients TH : 66	0,28% des exportations FR Rang parmi les clients FR : 17
		Source TDM	Source Douanes France

Sources : chiffres de la Banque mondiale (*), de l'UNDP (**), de FAOSTAT (***) / Md = milliards, M = millions

